

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi

Organisme : Agence technique des transports terrestres.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres.

Objet de la prestation : Retrait définitif d'un véhicule de la circulation.

Conditions d'obtention

Retrait définitif d'un véhicule de la circulation.

Pièces à fournir

- Demande sur un imprimé délivré par les services de l'agence technique des transports terrestres ;
- Le certificat d'immatriculation du véhicule.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
-Dépôt du dossier ; -Délivrance d'une copie du P.V de Retrait du véhicule de la circulation.	-L'intéressé ; -Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.	Environ 30 mn

Lieu de dépôt du dossier

Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.

Délai d'obtention de la prestation

Environ 30 mn.

Références législatives et /ou réglementaires
--

Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.
